

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 27 mars 2024

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2023 -
BUDGET TRAMWAY**

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2024_0021

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget Tramway et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Résultat global de la section de fonctionnement : 273 106,70 €

Résultat global de la section d'investissement : - 170 624,11 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 72 757,06 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 401 700,00 €

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est excédentaire de 158 318,83 €

SLO

et ne nécessite pas d'affectation du résultat d'exploitation.

Le solde excédentaire de la section d'exploitation, soit 273 106,70 € sera donc repris en section d'exploitation en recettes au compte 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2024. Le résultat déficitaire de la section d'investissement, soit 170 624,11 €, sera repris en dépenses de la section d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté » du budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2023 du budget du Tramway au budget primitif 2024 conformément aux dispositions indiquées ci dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Vallées Agglomération

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**

le 05/03/2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024 SLO

ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0021-DE

RESULTAT 2023

TRAMWAY

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2023	3 520 922,48	7 027 418,15	10 548 340,63
Dépenses 2023	3 624 550,52	7 599 408,52	11 223 959,04
RESULTATS 2023	-103 628,04	-571 990,37	-675 618,41
Situation initiale	376 734,74	401 366,26	778 101,00
SITUATION FINALE	273 106,70	-170 624,11	102 482,59
Reports de dépenses		72 757,06	72 757,06
Reports de recettes		401 700,00	401 700,00
TOTAL		158 318,83	431 425,53

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Annemasse, le

Le Président
G. DOUBLET

